



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 64/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJETS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 08
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER→ **Procuration** à Gilles ADELSON – Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente→ **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président→ **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE→ **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON→ **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER→ **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS→ **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN→ **Procuration** à Farah KHAN GRISET

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les règles pour le transport scolaire, et notamment en matière :

- De définition des bénéficiaires,
- D'organisation des services et des cas particuliers,
- De définition des modalités d'inscription,
- De définition de la participation des bénéficiaires au financement du transport scolaire et des frais de dossier,
- De définition des règles à respecter par les bénéficiaires au moment du transport.

Considérant que la CACL transporte plus de 11 000 élèves quotidiennement sur ses 204 lignes de transport scolaire ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Mobilité » réunie en séance le mercredi 16 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 64/2022/CACL** relatif à l'approbation de la réponse à l'appel à projets au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement d'une plateforme de transport scolaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 64/2022/CACL** du Président relatif à l'approbation de la réponse à l'appel à projets au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement d'une plateforme de transport scolaire.

APPROUVE le projet de réalisation d'une plateforme de transport scolaire à CHOU-AI pour un montant estimé à **461 189,38€ (quatre cent soixante et un mille cent quatre-vingt-neuf euros et trente-huit centimes)**.

VALIDE le plan de financement actant le montant de la demande de subvention de la CACL à travers cet appel à projets DSIL comme suit :

	Montant	%
CACL	92 237,88 €	20
Etat	368 951,50 €	80
Total	461 189,38 €	100

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer les marchés et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK